

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration

Le 12 janvier 2012

Le conseil d'administration de la Western Climate Initiative inc. (ci-après le « conseil ») se réunit le 12 janvier 2012, à l'hôtel Sheraton Fisherman's Wharf situé au 2500, Mason Street, San Francisco, Californie.

James Goldstene (président) ouvre la séance à 8 h 15 (HNP). Lydia Dobrovlny prend des notes aux fins de rédaction du procès-verbal.

Présence

Le quorum est atteint conformément aux statuts puisque les administrateurs suivants sont présents :

- James Goldstene (président);
- Robert Noël de Tilly (vice-président);
- Jean-Yves Benoit (trésorier);
- Tim Lesiuk (secrétaire);
- Matthew Rodriguez;
- Jessica Verhagen (suppléante de James Mack).

Sont également présents :

- Michael Gibbs, Bob Fletcher, Edie Chang, Mark Wenzel et Holly Stout, de l'État de la Californie;
- Jim Whitestone, de la province de l'Ontario;
- Patrick Cummins, chef de projet, Western Climate Initiative;
- Lee Alter, sous-traitant;
- Lydia Dobrovlny, Ross & Associates.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 3 novembre 2011

M. Goldstene propose un vote sur le procès-verbal. Une motion est présentée par M^{me} Verhagen et appuyée par M. Noël de Tilly, et le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 3 novembre 2011 est approuvé par cinq administrateurs. M. Rodriguez, qui était absent lors de ladite séance, s'abstient.

2. Rapport du comité des finances

M. Gibbs met le conseil d'administration au fait des dernières activités du comité des finances. Le comité en question, composé de Jean-Yves Benoit (président et trésorier), Matthew Rodriguez et James Mack, est chargé de prendre les mesures nécessaires pour asseoir la situation financière de la WCI inc.

INSCRIPTIONS ET DÉPÔTS

Le comité des finances a préalablement obtenu un numéro d'identification fiscale aux États-Unis (FEIN), a complété le processus d'inscription auprès du Secrétariat d'État de la Californie et a récemment reçu l'autorisation du comité de direction de présenter une demande d'exonération fiscale aux États-Unis (formulaire 1023). Avant de présenter la demande d'exonération fiscale au California Franchise Tax Board, on obtiendra des conseils juridiques pour déterminer s'il est préférable d'attendre le traitement de la demande d'exonération fiscale. La déclaration annuelle de renseignements au Secrétariat d'État de la Californie est en instance. La demande de numéros d'identification fiscale provincial et fédéral et la présentation de formulaires sont en cours.

Le comité des finances mentionne que, comme la WCI inc. est désormais enregistrée, les déclarations de revenus pour l'année 2011 doivent être adressées aux gouvernements de la Californie et du Delaware ainsi qu'au gouvernement fédéral des États-Unis. Le comité de vérification doit engager un vérificateur pour remplir ces déclarations.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES ENTENTES DE FINANCEMENT

Les administrateurs font le point sur l'état d'avancement des ententes de financement avec la WCI inc.

À la lumière de la mise à jour, les membres du comité des finances entendent examiner le budget adopté lors de la séance du 3 novembre 2011 et rendre compte au comité de direction des recettes prévues et des répercussions sur le flux de trésorerie.

COMPTES BANCAIRES

Le comité des finances souligne plusieurs points à considérer au moment d'ouvrir des comptes bancaires destinés à soutenir les activités de la WCI inc., notamment : l'exécution de transactions en deux devises, les plafonds de l'assurance-dépôts, la liquidité requise pour répondre aux exigences en matière de flux de trésorerie, la gestion prudente en conformité avec la politique d'investissement en

vigueur et les frais et services (aux succursales ou au GAB, etc.). Le comité des finances distingue trois catégories d'institutions financières et présente une évaluation des avantages et inconvénients de chacune d'entre elles quant à leur capacité de répondre aux besoins bancaires de la WCI inc. Ces catégories sont les grandes banques offrant des services bancaires commerciaux, les grandes banques d'investissement proposant aussi des services bancaires commerciaux et d'autres possibilités d'investissement ainsi que les banques et caisses d'épargne et de crédit locales et régionales.

Les administrateurs précisent qu'il est utile de connaître toutes les possibilités offertes, mais que le comité des finances doit néanmoins privilégier les institutions financières des deux premières catégories, puisqu'elles sont plus susceptibles d'offrir la gamme de services commerciaux que recherche la WCI inc. Les administrateurs manifestent également une préférence pour les institutions financières qui font preuve de responsabilité sociale et qui sont au service du bien collectif.

ASSURANCE

Le comité des finances se penche sur les couvertures d'assurance envisageables, notamment l'assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants, l'assurance responsabilité civile générale, l'assurance responsabilité civile professionnelle (assurance erreurs et omissions) et les régimes d'assurances applicables au personnel (indemnisation des accidentés du travail, assurance-maladie). Les avocats-conseils recommandent à la WCI inc. de traiter avec des professionnels de l'assurance pour trouver les polices offrant la couverture adéquate. Le comité des finances fait affaire avec AON, importante société de courtage d'assurances, et suggère de consulter un second courtier de manière à recueillir de l'information sur d'autres polices envisageables.

AUTRES QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL

À l'heure actuelle, le comité des finances assure le suivi d'autres problèmes que pose la préparation de la WCI inc. à ses fonctions d'employeur, notamment la présentation de demandes au Département du développement et de l'emploi de l'État de la Californie, l'élaboration d'une offre d'emploi pour combler le poste de directeur administratif et la prestation de services de la paye, en vue d'une résolution ultérieure.

DIRECTIVES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ADRESSÉES AU COMITÉ DES FINANCES

Le conseil d'administration charge le comité des finances de formuler une recommandation pour l'ouverture d'un ou plusieurs comptes bancaires dans les meilleurs délais, de rédiger la première version de la politique d'investissement de la WCI inc. et de demander conseil auprès d'un second courtier d'assurances pour en savoir davantage sur les diverses assurances offertes.

3. Adoption de la politique d'approvisionnement

Les représentants gouvernementaux et les avocats-conseils de la WCI inc. suivants se joignent à la séance par téléconférence à 9 h :

- Clifford Case, Carter Ledyard & Milburn, SENCRL;
- Chuck Seidler, Ashley Dunn et Matthew Botill, de l'État de la Californie.

Les administrateurs apportent certaines précisions à la politique d'approvisionnement de la WCI inc. en réponse aux commentaires formulés par les avocats-conseils :

- La notion « géographiquement neutre » s'applique à l'admissibilité à soumissionner, et non au fondement de la soumission, et doit être interprétée comme permettant à tous les soumissionnaires de participer aux appels d'offres de la WCI inc. sur un pied d'égalité, peu importe l'emplacement de leurs bureaux.
- L'élément C de la liste d'exceptions admissibles aux ententes non concurrentielles relatif à « la compatibilité des produits fournis avec les produits existants » est un concept général qui stipule que, s'il n'existe qu'un seul prestataire en mesure d'offrir un service requis, la WCI inc. n'a pas à procéder par appel d'offres pour se procurer ce service. Pour en faciliter la compréhension, les administrateurs conviennent de modifier la description du concept en supprimant la dernière phrase.
- Pour clarifier davantage la politique, les administrateurs acceptent d'ajouter le libellé suivant : « Le conseil d'administration préserve son entière capacité d'interpréter, de modifier ou d'annuler à tout moment, en totalité ou en partie, la présente politique d'approvisionnement, qui ne peut ni ne pourra servir de fondement à une cause d'action ni accorder de droits à des tierces parties, y compris, mais non de façon limitative, les soumissionnaires, actuels ou éventuels, et les fournisseurs de biens et de services. »

M. Goldstene propose un vote sur la politique d'approvisionnement de la WCI inc. au terme des modifications apportées aux dispositions et de la clarification du terme « géographiquement neutre ». Comme suite à la motion présentée par M. Lesiuk et appuyée par M. Benoit, la résolution suivante est adoptée à l'unanimité :

IL EST RÉSOLU que la politique d'approvisionnement de la WCI inc., ci-jointe, conformément aux modifications proposées, est par la présente ratifiée, approuvée et adoptée à titre de politique d'approvisionnement de la Société.

Les administrateurs remercient M. Seidler et M^{me} Dunn des efforts qu'ils ont consacrés à l'élaboration de la politique d'approvisionnement.

4. Approbation de la DP pour la prestation d'un système de suivi

Le conseil passe en revue les questions en suspens relatives aux conditions générales, lesquelles ont été élaborées par les conseillers juridiques de la société en collaboration avec les avocats-conseils et seront uniformisées pour tous les contrats de la WCI inc. Le conseil approuve les concepts et autorise M. Goldstene, président, à rédiger la version définitive des conditions à la lumière de la discussion. Le conseil examine également les dernières modifications apportées à la demande de propositions (DP) relative à la prestation d'un système de suivi. La version présentée comprend toutes les modifications reçues jusqu'à présent, et le document sera mis à jour afin d'inclure les dernières conditions. Le conseil se voit remettre le document de procédures relatives à la DP pour la prestation d'un système de suivi. Destiné exclusivement à une utilisation interne, ce document n'est présenté qu'à titre informatif.

Au terme de la discussion, M. Goldstene propose un vote sur la DP relative à la prestation d'un système de suivi, qui sera achevée en vue d'y incorporer les dernières conditions. Comme suite à la motion présentée par M. Lesiuk et appuyée par M. Noël de Tilly, la résolution suivante est adoptée à l'unanimité :

***IL EST RÉSOLU** que la DP relative à la prestation d'un système de suivi, ci-jointe, conformément aux modifications proposées, est par la présente ratifiée, approuvée et adoptée, et que les dirigeants de la Société, avec le soutien du personnel, sont par la présente autorisés à solliciter des propositions pour la prestation d'un système de suivi. La sélection du promoteur privilégié est assujettie à l'approbation du conseil d'administration.*

Le conseil examine les moyens d'assurer une distribution au plus vaste auditoire possible, et convient de publier la version finale de la DP sur le site Web de la WCI inc. et d'émettre un avis électronique sur la liste de diffusion de la WCI et de la WCI inc. Les autres gouvernements sont également autorisés à transmettre la DP via leurs propres moyens de communication.

Le conseil reconnaît que, même si la publication de la DP est prévue avant que la WCI inc. n'ait conclu d'ententes de financement avec les gouvernements participants et n'ait ouvert un compte bancaire, il convient néanmoins d'aller de l'avant, puisque la prestation rapide d'un système de suivi est essentielle à la réussite du programme. Par ailleurs, tout laisse croire aux administrateurs qu'ils auront bientôt des fonds à leur disposition.

M. Goldstene propose de faire une courte pause et convoque une séance à huis clos pour discuter de problèmes de personnel en présence de M. Whitestone, M. Cummins et M^{me} Dobrovolny, membres du conseil d'administration. Comme suite à la motion présentée par M. Noël de Tilly et appuyée par M. Lesiuk, la résolution est adoptée à l'unanimité.

5. Séance à huis clos pour discuter de problèmes de personnel

La séance à huis clos est convoquée à 10 h 35 et ajournée à 11 h 15.

Stanley Young, de l'État de la Californie, se joint à la rencontre à 11 h 15.

6. Besoins et possibilités de formation des administrateurs

Les administrateurs conviennent de reporter la discussion sur les besoins, objectifs et possibilités de formation des administrateurs à une prochaine séance du comité de direction.

7. Séance du conseil et prochaines étapes

Le conseil discute de la date et de l'emplacement de sa prochaine séance et décide d'attendre avant d'en fixer la date.

Mot de la fin et ajournement

L'ordre du jour étant épuisé, M. Rodriguez propose d'ajourner la séance, motion appuyée par M. Noël de Tilly. À l'unanimité, les membres du conseil ajournent la séance à 11 h 45 (HNP).

Le tout respectueusement soumis,



Tim Lesiuk, secrétaire